

# Règlement Interclubs Départementaux Jeunes Saison 2023-2024

---

## 1) **GENERALITES :**

1.1 Les championnats d'Interclubs Départementaux opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad83").

1.2 Les championnats d'Interclubs Départementaux Jeunes (ICDJ) opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad83"). Ils comportent 2 catégories d'âge, la Départementale 1 Jeunes Minime et la Départementale 1 Jeunes Benjamin toutes deux composées de 2 poules de 4 équipes.

1.3 Les ICDJ se déroulent sur 2 ou 3 samedi. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés dans ce règlement à [l'article 6](#).

1.4 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres" comportant des matchs dans les diverses disciplines. Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes. Les journées sont composées de plusieurs "rotations" selon les journées. Une rotation est l'ensemble des rencontres ayant lieu à la même heure et au même endroit. Chaque équipe peut jouer jusqu'à 3 rencontres le samedi et le dimanche sur 3 rotations.

1.5 Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans les clubs affiliés. Les championnats régionaux sont hiérarchiquement situés au-dessus des championnats interclubs départementaux.

1.6 Les championnats ICDJ sont hiérarchiquement situés au-dessous des championnats d'Interclubs Régionaux Jeunes (ICRJ).

1.7 L'ICDJ est une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue SudBad, organisée par Bad83. Celui-ci en délègue la gestion à son salarié.

1.8 Le salarié est responsable devant le Conseil d'Administration du Bad83.

1.9 Le site internet IcBad est utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

1.10 L'organisateur accueillant les ICDJ, s'engage à respecter le "Règlement Complémentaire des Compétitions" (RCdC) de Bad83 pour la saison en cours.

## 2) **INSCRIPTION DES EQUIPES :**

2.1 Les équipes qualifiées (promues ou qui ont gagné la montée dans une division supérieure) ainsi que les nouvelles équipes doivent confirmer annuellement leur inscription, cette confirmation s'effectue en envoyant un mail d'engagement, au plus tard avant le [dimanche 17 mars 2024](#) au soir.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par le salarié, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportive.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICD doit régler au BAD'06 la somme de 50€ par équipe engagée. Seuls les clubs affiliés à Bad83 pourront inscrire une équipe. [Les clubs peuvent inscrire](#)

une équipe dans chaque catégorie d'âge ou une équipe dans une seule catégorie d'âge selon ce qu'ils veulent faire.

2.4 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Départementale, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et verra toutes ses rencontres perdues par WO.

### **3) PROMOTION :**

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du [chapitre 2](#), l'équipe championne des ICDJ est promue en ICRJ. L'équipe vice-championne peut être aussi promue par la Ligue SudBad.

### **4) COMPOSITION DES EQUIPES :**

4.1 En ICDJ, une équipe doit être composée de joueurs et joueuses qui devront être :

- Minimale au maximum, autorisés à jouer en compétition et licenciés au plus tard le mercredi à 23h59 précédant la journée.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les 2 signées par le joueur)

Les badistes plus âgés que Minimale ne sont pas autorisés.

4.2 Les équipes peuvent être inscrites dans 2 divisions différentes :

- Minimale : composé de badistes Minimale ou plus jeunes que Minimale. Il faudra obligatoirement avoir au moins un joueur de la catégorie Minimale dans l'équipe.
- Benjamin : composé de badistes Benjamin ou plus jeunes que Benjamin. Il faudra obligatoirement avoir au moins un joueur de la catégorie Benjamin dans l'équipe.

Les sur-classements sont donc autorisés pour les 2 divisions, tous les matchs se joueront dans les conditions prévues pour les benjamins.

4.3 Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.

4.4 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

4.5 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.

4.6 Lorsque l'un des points 4.1 à 4.5 n'est pas respecté, les matchs concernés seront considérés comme perdus par WO.

## 5) TIRAGE AU SORT DES EQUIPES :

5.1 J-7 : Tirage au sort intégral des équipes pour l'ordre des rencontres.

## 6) DEROULEMENT DES RENCONTRES :

6.1 Bad83 doit envoyer, au plus tard 3 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux équipes et au Juge-Arbitre (JA) / Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO).

6.2 L'organisateur doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et une table. L'organisateur doit obligatoirement prévoir une personne pour tenir la table de marque en liaison avec le JA, lorsqu'il y en a un, en charge de la gestion de la compétition.

6.3 Pour chaque journée, la salle doit être ouverte au moins 1h15 avant le début des rencontres, les équipes étant convoquées à 9h pour chaque journée. Les premières rencontres débutent à 10h00. L'échéancier des journées étant déjà fait, il doit être affiché dans la salle par l'organisateur.

6.4 Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sera considérée comme WO sur la rencontre. Cette disposition ne s'applique pas si le retard est motivé (accident circulation, ...) et si l'équipe adverse et le salarié ont été prévenues à temps.

6.5 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au JA/GEO ou au capitaine adverse 15 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 minutes avant le début de chaque rencontre.

6.6 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le JA responsable de la compétition s'il est présent.

6.7 Chaque rencontre comprend 4 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double mixte

Soit deux garçons et une fille minimum pour chaque catégorie d'âge.

6.8 Les rencontres se jouent sur 1 ou 2 terrains selon l'échéancier joint. Les joueurs des équipes ne jouant pas sur une rotation pourront scorer les matchs en cours.

6.9 Si une équipe ne joue pas un match, le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.10 En cas de WO pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de - 1 point par match forfait au classement général, dans la limite de 3 WO par rencontre. Au-delà de 3 WO, la rencontre est déclarée WO.

6.11 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.12 Il est recommandé à l'organisateur d'avoir une buvette sur les ICDJ.

## 7) **BAREMES ET CLASSEMENT :**

7.1 Pour déterminer le résultat d'une rencontre, chaque match gagné rapporte 1 point. Un match perdu ou WO rapporte 0 point.

7.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.3 Tous les matchs doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.4 Les phases de poules se déroulent lors de la 1<sup>ère</sup> journée et permet **aux équipes de faire jusqu'à 3 rencontres dans la journée**, soit 6 matchs par joueur maximum.

7.5 Pour la phase de poules, chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Bonus offensif (4/0) : + 1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (1/3) : + 1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite : 1 point

7.6 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.7 A l'issue de la 1<sup>ère</sup> journée, les 2 premières équipes de chaque poule jouent les places 1 à 4 lors de la 2<sup>ème</sup> journée, pendant que les 2 autres équipes de chaque poule jouent les place 5 à 8.

7.8 Les phases finales se déroulent pour que les 8 équipes **rejouent 3 rencontres : deux poules de 4 seront constituées en prenant les deux premières équipes de chaque poule d'une part et les deux dernières équipes de chaque poule d'autre part. S'il y a une poule unique, il n'y aura pas de phase supplémentaire.**

7.9 S'il y a égalité parfaite (matchs, sets et points identiques) lors d'une des rencontres des phases finales, le résultat du mixte sera pris en compte pour départager les deux équipes.

## 8) **OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :**

8.1 Pas d'obligation pour la saison en cours.

## 9) **ARBITRAGE :**

9.1 Bad83 désigne et prend en charge le déplacement et le forfait d'un JA sur les ICDJ.

9.2 L'arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou de jeunes officiels UNSS licenciés à la FFBaD. Il est préférable que la demande soit faite à Bad83 avant les journées d'ICDJ, mais peut être faite le jour même au JA/GEO.



9.3 Les Juges de Lignes éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA.

## **10) VOLANTS :**

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## **11) RESPECT DE LA DISCIPLINE :**

12.1 Le championnat se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

12.2 Le salarié reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

12.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision du salarié selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.